

Débat de politique départementale
PLAN PAUVRETE ANNONCE PAR LE GOUVERNEMENT
Quelles perspectives concrètes en attendre pour les seinomarins
et leur Département ?

Intervention de Stéphane BARRE

Attendu, reporté, puis finalement présenté le 13 septembre dernier par le Président de la République, le Plan de lutte contre la pauvreté comporte beaucoup d'effets d'annonce, de formules choc et de bonnes intentions.

Il comporte aussi fort heureusement certaines orientations qui nous semblent positives, même si nous en retenons globalement un manque d'ambition, de moyens et de crédibilité au regard des politiques conduites depuis un an et demi.

Car nous le savons, plus la richesse nationale progresse dans notre pays, plus les riches deviennent riches et plus la pauvreté s'étend et s'aggrave.

Le ruissellement, érigé en principe économique par les libéraux, ne fonctionne pas, enfin dans ce sens-là.

En ayant fait le choix de concentrer l'essentiel de ses politiques en faveur des plus fortunés, ce pouvoir Macronien, qui d'ailleurs prolonge si bien ce que préconise une partie de la Droite, ce pouvoir Macronien donc est devenu peu crédible dans ses intentions d'éradiquer la pauvreté et de réduire les inégalités, les fractures de notre société dont souffrent tant de nos concitoyens.

La semaine dernière encore en présentant les orientations gouvernementales pour le budget 2019 de l'Etat, le ministre persiste et signe :

- 6 milliards de mesures en faveur des ménages
- 42 milliards de mesures en faveur des entreprises (sans contrepartie) et des plus foyers les plus riches...

Un déséquilibre patent dans le prétendu « en même temps » qui est d'ailleurs encore plus important que la réalité de ces deux chiffres.

Car comme l'a souligné l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques, du fait du gel du point d'indice dans la fonction publique, des pensions de retraite, des allocations familiales, de plusieurs minimas sociaux ainsi que de la faible augmentation, en dessous de l'inflation, des salaires, l'impact des mesures portées

par le gouvernement dans le projet de budget 2019 pour les ménages est estimé à 3,5 milliards et non de 6 !

Et encore, pour voir la couleur de ce modeste coup de pousse sur son pouvoir d'achat, il faudra :

- occuper un emploi stable dans le secteur privé,
- effectuer au moins 12 heures supplémentaires par mois,
- ne pas trop utiliser un véhicule à essence ou gasoil.

Le Président des riches en préparant ainsi un nouveau budget en faveur des privilégiés, atténue encore un peu plus la volonté qu'il affichait quelques jours auparavant pour combattre la pauvreté.

Dans son plan, au titre des annonces positives car elles prolongent des dispositifs existants qui ont fait la preuve de leur efficacité, ou correspondent à des attentes de la part des associations de lutte contre la pauvreté, nous citerons l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, le renforcement du dispositif « Territoires zéro chômeur », les mesures sur la petite enfance, et celles pour prévenir le décrochage scolaire ou encore l'extension de la « Garantie jeunes ».

Il faudra toutefois être vigilant à la mise en application de ces mesures, et notamment de leur financement. Par exemple est-ce que les missions locales auront les moyens de généraliser la Garantie Jeunes dans un contexte où la mission « Travail » connaîtra une baisse de 13 % de son enveloppe dans le budget 2019 ?

D'autant que bien des interrogations demeurent sur les crédits mobilisés pour soutenir ce plan. Les 8 milliards d'euros évoqués sur 4 ans incluent le financement de mesures déjà prises comme la prime d'activité, ou les 30.000 places en crèches financées par la branche familiale. Au final, ce plan risque donc de se situer bien en dessous de ce qui a été annoncé.

Et puis ne l'oublions pas, ces 8 milliards sur 4 ans sont à mettre en perspective avec les cadeaux fiscaux du début de quinquennat : 3,2 milliards d'euros pour l'ISF ou les 20 milliards consacrés à la pérennisation du CICE...

Mais au-delà de ces annonces, ce plan laisse de côté des sujets essentiels : l'accès au logement, l'accès aux soins. Or, on sait que la pauvreté est diverse. Outre la pauvreté monétaire, elle peut se traduire par un moindre accès aux soins ou au logement.

Les annonces sur ce point ne sont pas à la hauteur des enjeux. Sur le logement, le Président Macron a seulement fait référence à la lutte contre les marchands de

sommeil dans le cadre de la loi ELAN. Sur la santé, on notera la mesure sur la fusion entre la CMU et l'ACS (l'aide à pour une complémentaire santé). C'est un peu court...

Une philosophie globale très « macronienne » donc avec la nécessité de remettre tout le monde sur le « chemin du travail » et la volonté de lutter contre « l'assistanat ».

Lutter contre la pauvreté en remettant tout le monde au travail, en oubliant qu'une partie de nos concitoyens ne peuvent pas exercer une activité professionnelle permanente. Et en oubliant surtout de dire que le travail ne protège plus nécessairement de la pauvreté.

Il est donc primordial pour nous de revaloriser les salaires et notamment le SMIC.

Par ailleurs, l'annonce de la création d'un « revenu universel d'activité » à partir de 2020, dont les contours ne sont pas définis mais qui fusionnerait plusieurs aides sociales, et serait assorti de sanctions, nous appelle à la plus grande vigilance.

Ce revenu universel serait mis en place en fusionnant certaines aides (le RSA et les APL sont évoqués), ce qui sous couvert de « rénovation des minimas sociaux » peut consister à réaliser des économies dans la sphère sociale avec au final une baisse des droits pour les personnes.

Souvenons-nous de ce que le Président pense du coût des politiques sociales dans le budget de l'Etat.

Rappelons aussi que le seuil de pauvreté est fixé aujourd'hui à 1.015 euros et que 8,8 millions de nos concitoyens vivent en dessous. 600.000 personnes de plus depuis la crise financière de 2008.

En outre, ce serait un revenu sous conditions, ce qui l'éloigne fortement de la logique du revenu universel ou revenu de base qui est inconditionnel. Les bénéficiaires ne pourraient pas refuser plus de deux offres raisonnables d'activités sur le modèle des sanctions qui existent actuellement pour les demandeurs d'emploi.

Autre annonce qui concerne directement notre collectivité puisque les Départements seraient au cœur du dispositif, la création d'un « service public de l'insertion » garanti par l'Etat.

Enfin, nous retenons comme aspect positif, mais dont il faudra mesurer les conséquences pour notre collectivité, la fin des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance pour les jeunes à partir de leur 18 ans. C'est une décision attendue par plusieurs élus de cet hémicycle.

Mais pour y parvenir il faudra fournir à chacun un logement, un emploi ou une formation, à l'initiative des départements, et à couvrir à défaut, une prise en charge jusqu'à 21 ans.

Pour ce faire, il faudra donc un peu plus que les 50 millions d'euros que le gouvernement est prêt à mobiliser à travers une contractualisation entre l'État et les départements.

Le Président du Secours Populaire parlait sur les ondes d'une grande radio publique d'un « Raz de marée de la misère » évoquant l'afflux des sollicitations reçues, notamment par de plus en plus de retraités.

Il arrive un moment où éradiquer cette misère dans l'un des pays les plus riches du monde, passe par des changements radicaux de politiques. Ce plan ne va pas dans ce sens, même s'il permettra d'agir utilement, fût-il modestement, contre ce mal dont souffre notre société dite moderne.

Nous attendons de notre collectivité, chef de file et chef d'orchestre des solidarités, qu'elle s'implique avec encore plus de force et de vigueur dans cette grande cause nationale.

Comment ? En mettant les moyens nécessaires au niveau des besoins. Mais nous y reviendrons tout à l'heure dans nos débats.

Car c'est sur ce terrain que nous sommes d'abord attendus par nos concitoyens.